



La Foire Aux Questions

Une Foire Aux Questions (F.A.Q), c'est l'endroit où sont posées toutes les questions récurrentes que posent les parents concernant Splash Aventures. Ces questions sont ici exposées pour votre information.

Si vous avez d'autres questions spécifiques à nous poser, n'hésitez pas à nous contacter via la page "Contact" et remplir le formulaire prévu.

- **Ma fille et sa cousine souhaitent partir ensemble. Est ce possible ?**

Bien entendu, votre fille peut venir accompagnée de sa cousine, et aussi d'une amie en centre de vacances. Les groupes sont organisés par tranche d'âge.

- **Pour les séjours en Corse, comment ça se passe si l'on souhaite rester deux semaines en plus ? Les activités sont-elles différentes ?**

Votre enfant souhaite rester deux autres semaines sur un de nos séjours. C'est possible.

Votre enfant aura certainement évolué et participera à des ateliers pour les participants les plus avisés.

Par exemple : en séjour Corse, les activités spécifiques (bouée tractée, ski nautique) sont les mêmes. Cependant les activités ludiques, veillées, grands jeux sont différents. Ainsi, si votre enfant souhaite être parmi nous plus d'une semaine, il découvrira de nouvelles activités.

- **Les jeunes ont-ils du temps libre ?**

Par temps libre, Splash Aventures distingue deux moments :

A la fin de l'activité du matin et entre le déjeuner, à la fin de l'activité de l'après-midi et le dîner. Ces moments de non-activité seront réservés à des activités plus calmes : écrire, se reposer...

Pour les 13-17 ans, on parle de quartier libre : moment où les jeunes peuvent faire du shopping, se balader dans un village. Ces moments sont très cadrés par l'équipe d'animation au niveau de la durée et du périmètre. Un jeune ne part jamais seul : toujours en petit groupe de 4 jeunes minimum. Ces moments sont également inscrits dans le temps : 1/2 heure (parfois 1h). Pendant ce temps, l'équipe est présente dans le village, des repères sont donnés aux jeunes (plan, monuments repérés à l'avance, numéro de téléphone du directeur, coordonnées du lieu d'hébergement...) afin d'éviter tout risque.

- **Puis-je payer une partie du séjour en chèque-vacances ?**

Splash Aventures, est habilitée par l'Agence Nationale à encaisser les chèques vacances. Ils sont donc acceptés, aussi bien que les coupons sport.

- **Mon garçon de 11 ans fait toujours régulièrement pipi au lit, peut il être inscrit dans l'un de vos séjours ?**

Pour nous il est hors de question qu'un enfant énurétique ne puisse bénéficier de nos séjours pour la simple raison qu'il fait pipi au lit. Nous en avons chaque année et nos équipes sont sensibilisées à ce souci, elles savent accompagner et soutenir ces enfants tout en mettant en œuvre une gestion bienveillante de leur énurésie

- **L'équipe d'animation est-elle diplômée ?**

Les animateurs et animatrices sont titulaires du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur de centre de vacances et de loisirs), ou ils sont en cours de formation . C'est un diplôme destiné à permettre d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et adolescents en centres de vacances ou de loisirs (Accueil Collectif de Mineur). Il est délivré au candidat, sur proposition du jury départemental BAFA, par la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) du département où réside le candidat, après avoir satisfait aux épreuves d'une formation théorique et pratique, prévue à cet effet.

- **Les directeurs(trices) de colo, ont-ils un diplôme particulier ?**

Tout comme les animateurs, les responsables de Centre de Vacances doivent détenir un diplôme particulier : le BAFD (Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur de centre de vacances et de loisirs). C'est un diplôme destiné à permettre de diriger, à titre non professionnel, de façon occasionnelle des enfants et adolescents en Centres de vacances ou de loisirs (ACM). Il est délivré au candidat, sur proposition du jury régional BAFD, par la direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports de la région où réside le candidat, après avoir satisfait aux épreuves d'une formation théorique et pratique prévue à cet effet. La formation théorique est dispensée par des organismes de formation (de droit privé), habilités par le ministère de la jeunesse et sports. L'obtention de ce diplôme ouvre droit à l'autorisation d'exercer les fonctions de directeur de centre de vacances ou de loisirs pendant 5 ans. A l'issue de ce délai, cette autorisation peut être (sous certaines conditions) renouvelée par la DDCS. Conditions d'accès à la formation au BAFD :

- Avoir 21 ans minimum et être titulaire du BAFA.
- Peuvent également s'inscrire à cette formation, par dérogation pouvant être accordée par la direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports (DRDJS), les candidats réunissant les conditions particulières.

Le directeur de Splash Aventures à un BPJEPS (bpjeps brevet professionnel de la jeunesse avec une validation UCC De direction (Directeur pro, pour être directeur d'un accueil collectif de mineurs, pour un effectif supérieur à 80 enfants et une durée de plus de 80 jours), et plus de 12 ans d'expérience, dans l'animation, ainsi que la conception de séjour aussi bien dans le milieu nature que, centre de loisirs, centres de vacances, il est soucieux du détail.

- **Si on ne peut venir aux réunions préparatoires, aurons-nous un compte-rendu des informations données ?**

Splash aventures organise des réunions d'informations avant chaque départ, avec les membres de l'équipe d'animation (responsable du séjour, animateurs) c'est ce qui fait de nous la différence, nous voulons garder une qualité de séjour pour vos enfants. Les réunions d'information ont lieu dans l'arrière-pays Montpellier au niveau de Saint Clément de rivièrè salle mis à disposition de la mairie. Pour les parents ne pouvant pas se déplacer, le compte rendu de la réunion d'information vous est envoyé par mail.

- **Peut-on joindre les enfants sur leur lieu de vacances ?**

Votre enfant peut vous contacter pendant son séjour, des moments sont prévus pour cet effet : le soir avant le repas, les parents peuvent appeler la direction qui vous passera votre enfant si celui ci n'a pas de téléphone avec lui, ou durant les temps libres où les enfants peuvent appeler leurs parents pour ceux qui ont un téléphone portable ou une carte téléphonique.

- **Si l'enfant perd un bien sur son lieu de vacances, Splash Aventures le prend t-elle en charge ?**

Splash aventures se décharge de tout vol et de toute perte durant le séjour. C'est pourquoi elle conseille aux parents de ne pas laisser leur enfants avec des objets de valeur en leur possession pendant le séjour. Seuls les objets demandés dans le trousseau seront pris en compte.

- **Nous habitons le Nord de la France, comment cela se passe t-il pour le transport ?**

Splash Aventures propose des départs de Marseille, Toulouse, Paris Pour les autres enfants, les familles devront l'organiser avec le directeur. Le coût des départs autres que Montpellier seront en supplément.

- **Pour le trajet en car, faut-il prévoir un casse-croûte ?**

Nous demandons aux familles de fournir un panier repas pour le déjeuner uniquement. goûters et dîners sont toujours à la charge de splash aventures le jour du départ.

- **Mon fils a participé l'an passé au séjour en Corse ou dans l'Isère Il souhaite repartir cet été. Est ce possible ?**
Tous nos clients peuvent repartir sur une même destination ou une nouvelle.
- **Auprès de qui puis-je m'adresser pour avoir le projet pédagogique du séjour ?**
Le projet pédagogique est un document obligatoire établi par le responsable du séjour et son équipe d'animation en respectant le projet éducatif de l'oeuvre organisatrice. Les parents peuvent s'adresser à la direction de Splash Aventures pour obtenir ce document.
- **Quel est le niveau des activités : débutant - moyen - confirmé ?**
Splash Aventures a la volonté de faire découvrir différentes activités sans intention de performance pour les jeunes. Par conséquent, les prestations sportives sont ouvertes à tous quelque soit le niveau du jeune. Cependant, l'animateur Breveté d'Etat propose des degrés de difficulté différents selon le niveau de chaque jeune (Equitation, Ski nautique, ski alpin...). Nous ne proposons pas des stages sportifs, mais des vacances découvertes...
- **Les enfants ont-ils besoin de beaucoup d'argent sur place ?**
Splash aventures conseil aux parents de donner à leur enfant une somme raisonnable. Les enfants auront l'occasion de dépenser leur argent lors des sorties shopping.
- **Doit-on prévoir une trousse de premiers soins ?**
Non. Ne fournissez aucun médicament à votre enfant, sauf avis médical et ordonnance. Le groupe dispose de plusieurs trousse à pharmacie. L'assistant sanitaire assure les premiers soins. Aucun médicament sans ordonnance n'est donné à votre enfant.
- **Mon enfant est déjà parti avec vous l'année dernière, y a t'il d'autres jeunes qui étaient avec lui l'année dernière et qu'il retrouvera cette année ?**
Il n'est pas rare que certains participants souhaitent repartir sur la même destination sur plusieurs années consécutives. Par conséquent, certains enfants retrouvent d'anciens camarades des années passées...
- **Peut-on échelonner les paiements pour payer le séjour ?**
La totalité du prix du séjour doit être versée avant le départ de votre enfant. Vous pouvez effectuer votre règlement en Chèques Vacances (ANCV) Plus tôt vous inscrivez votre enfant, plus aisément Splash aventures pourra vous établir un échéancier avec des paiements échelonnés...
- **S'il est malade, qu'il doit voir un médecin, comment cela se déroule t-il ?**
En cas de maladie, votre enfant est suivi par l'assistant sanitaire (cette personne détient au minimum le PSC 1 et parfois exerce des fonctions dans le milieu médical à l'année : école prépa infirmière, médecin, kinésithérapeute, pompier volontaire, sauveteur etc). Seul un médecin conventionné est habilité à prescrire un traitement. L'assistant sanitaire fait appel à un médecin pour soigner votre enfant, ou demande un avis médical au 15. Splash aventures vous prévient quelque soit le degré de gravité. Une fiche de suivi médical vous est remise à la fin du séjour de votre enfant.
- **Faut-il envoyer sa carte nationale d'identité ?**
Pour les séjours en France, il vous est demandé la copie de la pièce d'identité ou du passeport. Nous vous prions de fournir à votre enfant sa carte d'identité nationale et une sortie du territoire pour les séjours à l'étranger.
- **Faut-il prévoir un sac de couchage ?**
Splash aventures dispose d'un petit stock de sacs de couchage (en cas d'accident), mais pour des raisons d'hygiène, nous recommandons aux familles de fournir le sac de couchage du vacancier.
- **En recherchant un séjour pour mon enfant, je constate une disparité dans les tarifs selon les organismes. Comment choisir le bon séjour ?**
Assurez-vous que Splash aventures ou l'organisme, déclare tous ses séjours auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Contacter l'organisateur pour avoir davantage de détails sur le séjour. Le bon séjour est souvent le séjour que votre enfant a envie de vivre !

Ne tentez pas de faire partir votre enfant sur une destination non souhaitée. Les activités proposées doivent être l'élément moteur de sa motivation à partir... Attention aux séjours où l'organisateur propose des activités à la carte. La plupart du temps il vous sera demandé une participation financière complémentaire. Pour comparer les prix, rapporter toujours le prix à la journée (prix du séjour divisé par la durée totale du séjour).

- **Faut-il prévoir les couverts pour les repas du séjour ?**

Splash aventures dispose du matériel lourd de cuisine pour la préparation des repas. Il n'est donc pas nécessaire de fournir à l'enfant les couverts.

- **Vos équipes d'encadrement travaillent avec vous chaque été ?**

Splash aventures est attachée à garder le personnel de qualité et responsable. Nous proposons à nos meilleurs directeurs et animateurs de travailler avec nous d'année en année.

- **A quel moment faut-il faire parvenir la fiche sanitaire ?**

Vous devez nous faire parvenir la fiche sanitaire de votre enfant au minimum 15 jours avant le départ au séjour. En effet, nous traitons le cas médical de chaque participant pour le porter à la connaissance de l'assistant sanitaire du séjour (même si votre enfant ne connaît pas de problème particulier !). En aucun cas la fiche sanitaire ne sera remise après le premier jour du centre.

- **Le paiement par Carte Bancaire (CB) est-il possible ?**

Splash Aventures ne propose pas le paiement par carte bancaire actuellement, mais nous travaillons dessus.

- **Comment je peux avoir des nouvelles de mon enfant ?**

Splash Aventures a mis en place un site internet ainsi qu'un système d'enregistrement audio pour les familles, un exemple est disponible sur notre site internet via Mot de passe, vous pouvez prendre contact avec l'enfant sur des heures défis.



07.56.88.88.22 – www.splashaventures.com

Capital de 1 000€

contact@splashaventures.com